

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 47

Artikel: Coins de chez nous : Brent
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-199036>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
 Grand-Chêne, 11, Lausanne.
 Montreux, Gervanne, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Biel, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE
 SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
 ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
 Les abonnements détent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
 Canton : 45 cent. — Suisse : 20 cent.
 Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
 la ligne ou son espace.
 Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Coins de chez nous.

BRENT.

En dehors de ses environs immédiats, le village de Brent n'est guère connu que par sa foire aux chèvres. Ce n'est pas qu'il soit perdu dans la montagne ou qu'il manque de voies d'accès. De la gare de Clarens, on y monte en trois quarts d'heure, sans hâter le pas, et, de Montreux, c'est une promenade d'une heure. S'il perchait au sommet des Pleïades ou du Cubly, qui le dominent et l'encadrent, il serait célèbre dans l'univers entier; mais, étant à mi-hauteur entre le lac et ces monts, il n'intéresse guère le touriste. Ne nous en plaignons pas. Ce manque de vogue l'a préservé du modernisme et du cosmopolitisme et rien n'est plus agréable que de voir, à deux pas d'une des stations d'étrangers les plus courues, ce village qui ne possède pas même un hôtel et a su conserver son cachet d'autrefois.

De Clarens, on s'y rend par une bonne petite route qui passe sous le château du Châtelard. Si c'est jour de foire, comme mercredi 13 novembre, on peut être sûr de ne pas cheminer dans la solitude. A chaque instant on croise de braves campagnards qui conduisent des chèvres, hommes et femmes endimanchés, ces dernières portant des paniers garnis des emplettes faites à la foire. On rencontre aussi des bandes de jeunes gens riant et chantant; ils ont « goûté » là-haut d'un morceau de « biscôme » arrosé de « bourru » et assaillonnée de joyeux propos. Et ils ne sont pas les seuls à s'être accordé quelques heures de loisirs sous le prétexte d'aller à la foire aux chèvres. Voici des notables de Montreux, des magistrats venus de Lausanne et même un conseiller fédéral en vacances. Plus nous approchons, plus la route se couvre de promeneurs.

Dans la rue principale, il y a foule devant les pintes. Mais de chèvres, pas une. Elles ont toutes été vendues dans la matinée, me dit-on. Le seul représentant de l'espèce est un grand diable de bouc blanc à longs poils et dont la présence se trahit à cinquante pas à la ronde par une forte odeur musquée. Quelques gamins l'entourent, amusés par ses yeux torves, par sa barbiche qui s'agit perpétuellement et par ses velléités de boxe, entravées par la cordelette qui le colle au mur d'une auberge. Cette auberge a son enseigne enguirlandée de fleurs et de verdure. Par les fenêtres grandes ouvertes s'échappe une musique confuse de verres qui s'entrechoquent, de voix d'hommes et de femmes et de grands coups assénés sur les tables par des consommateurs impatients.

Mais c'est au dehors que l'animation est la plus intense. Les paysans en belle blouse bleue, les messieurs en redingote, les jeunes filles qui se promènent bras dessus, bras dessous, les Allemands, les Anglais et les Américains arrivés en voitures de Vevey, de Clarens et de Montreux, tout le monde a un air de fête; car ce jour de foire est un jour de réjouissances pour le village. Et puis, beaucoup sont venus pour admirer le pont battant neuf qui franchit la Baie de Clarens par une arche

d'une belle hardiesse. Des ingénieurs de l'Etat de Vaud l'inspectaient précisément en ce moment. Jeté à une très grande hauteur au-dessus du torrent, son tablier repose par une série de petites voûtes sur le cintre gigantesque de la voûte centrale. Vrai, pour un beau pont, c'est un beau pont, et le contentement des habitants se comprend aisément. Cette œuvre d'art relie directement leur village avec les localités de la rive droite : Tercier, Blonay, St-Légier. On va dire, on dit déjà : le pont de Brent, comme on disait : le pont d'Orbe ou le Grand-Pont de Lausanne.

Si Brent n'avait cependant que son pont neuf, il ne retiendrait pas longtemps les amateurs de pittoresque; mais il a encore ses rai-dillons tortueux, ses vieilles maisons aux galeries de bois, aux façades ornées de treilles ou de chapelets d'épis de maïs; il a aussi son antique petite église et par dessus ses toits roussâtres de merveilleuses échappées sur le lac et sur les Alpes. A la nature du paysage, on devine qu'il est fait pour charmer en toute saison. L'autre jour, par un gai soleil de la Saint-Martin, les bois et les vergers roux lui faisaient comme une auréole cuivrée.

Ces effets de lumière laissaient d'ailleurs assez indifférente la jeunesse qui bourdonnait dans les ruelles, de même que la fanfare villa-goise qui jouait à pleins poumons des airs de danse dans la cour d'une auberge et les bonnes femmes qui allaient et venaient sous les arbres d'un verger, où des marchands forains avaient étalé des étoffes, de la quincaillerie et de ces galettes saupoudrées de sucre qu'on retrouve dans toutes les foires et dans toutes les fêtes.

La visite du pont faite, la promenade à travers le village achevée, les visiteurs s'éloignaient peu à peu. Le soir venait. Force me fut de m'arracher à mon tour aux splendeurs de ce coin de terre. Comme tout flâneur qui se respecte, je pris pour le retour un chemin autre que celui qui m'avait conduit à Brent. Mes pas me dirigèrent sur Montreux, le long de la voix ferrée allant aux Avants, par une route neuve qui est un belvédère de trois kilomètres de long. On traverse des vignes. Rien ne masque la vue. Au-dessous de soi, on a constamment le lac et, au fond de l'horizon, le massif bleu et blanc des dents du Midi. Tableau archi-connu, direz-vous, mais qui est de ceux qui vous font dire, comme le poète :

Plus on te voit et plus on t'aime.

Pourquoi ne parcourt-on pas plus souvent ces adorables pentes de Clarens et de Montreux, où la population est restée bien vaudoise et où les bâtisses à sept et à huit étages ne gâtent pas encore le paysage? Un habitant de Veytaux, que je rencontrai à Brent, m'avoua qu'il y venait pour la première fois. Il connaissait comme sa poche Zermatt, l'Oberland bernois, le Righi et les Grisons; mais il venait de « découvrir » Brent. L'année prochaine, il visitera peut-être Chernex, autre village pittoresque, encore plus rapproché de Veytaux et où, partant, il n'a pas encore mis le pied.

Il m'a rappelé ce Lausannois qui vantait les merveilles du dôme de Milan et de Notre-Dame de Paris et qui n'avait jamais franchi le seuil de notre Cathédrale.

V. F.

A propos d'élections.

I.

Le Bureau électoral. — Sa formation.

On voit tous les jours des cartes de visite ainsi conquises : *M. X... Y... ou Z, Conseiller national, ou : Député au Grand Conseil*, ou bien encore : *Conseiller communal*; on n'en voit pas avec la mention : *Membre du Bureau électoral*. C'est là, en effet, un honneur peu envié et dont on ne songe guère à tirer vanité. Il est si peu recherché, cet honneur, que le législateur a dû en faire une obligation morale à tous les citoyens. Mais il n'a pas osé aller plus loin, c'est-à-dire qu'il n'a pas édicté de pénalité contre le citoyen qui s'affranchit de cette obligation. Et cela pourtant arrive tous les jours. Que de membres du bureau électoral ont failli à leur mandat. Il ne leur en a coûté ni un centime d'amende, ni une heure d'arrêt. Cette impunité légale n'excuse nullement les déserteurs. Puisque c'est un devoir civique de faire partie, une fois au moins, d'un bureau électoral, tout bon "citoyen" — et qui donc ne prétend l'être? — doit répondre à l'appel.

Si les membres du bureau de vote ont une tâche ingrate — oh! très ingrate, — ils ont, en revanche, l'occasion de curieuses remarques.

Le bureau électoral est le triomphe de la « proportionnelle ». Tous les partis principaux y sont représentés. Ce principe de la proportionnalité, d'une application si difficile et si problématique dans d'autres domaines, se comporte là à l'entière satisfaction de tous. Et nulle part, on ne constate mieux combien les hommes sont les mêmes, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent, et la facilité avec laquelle ils finiraient par s'entendre, s'il n'y avait pas tant de personnes intéressées à leur faire accroire le contraire.

Le bureau constitué, ça va très bien; le tout est de le former. Le mauvais vouloir que mettent les citoyens à accepter les fonctions de membre du bureau de vote se manifeste aussi, et plus énergiquement encore, lorsqu'il s'agit de nommer le « bureau » du bureau. On a grand peine à élire un président, deux vice-présidents et deux secrétaires. Ces titres, si goûtables en toute autre circonstance, n'ont aucun prix en pareil cas. Personne n'en veut.

Je me souviens toujours de la séance constitutive du bureau électoral auquel j'ai l'honneur d'appartenir. C'était vraiment comique.

Le lieu de réunion était la salle du Conseil communal. Par motif d'économie, sans doute, la grande salle aux sombres parois, au plafond plus sombre encore, n'était éclairée que par un seul bec de gaz. Quel contraste avec les soirs de séance du Conseil communal, où l'abondance des lumières n'assure pas toujours la clarté des discussions. A huit heures — heure de la convocation — personne. A huit